

L'armée prend le pouvoir à Santiago-du-Chili



Le président Allende se serait donné la mort

Le coup d'Etat militaire qui a provoqué hier la chute du président Salvador Allende s'est déclenché à l'aube dans le port de Valparaiso. Il était environ 08 h. 30 du matin (13 h. 00 HEC) lorsque le président Allende a appris que l'infanterie de marine s'était rendue maître du principal port chilien situé à 120 km. à l'ouest de la capitale. Il s'est aussitôt rendu au palais présidentiel de la Moneda, en plein centre de la ville, et s'est adressé au peuple par radio pour lui demander de se mobiliser sur les lieux de travail, dans les entreprises et les usines nationalisées.

Vers neuf heures du matin, des unités de l'armée de terre ont occupé la place qui entoure le palais et les rues adjacentes, tandis que d'autres militaires et des carabiniers s'employaient à neutraliser les édifices stratégiques et à en prendre le contrôle. Une heure plus tard, les radios aux mains de la gauche cessaient brusquement leurs émissions, et un communiqué annonçait qu'une junte militaire formée par les chefs des trois armes (air, terre et mer) et un général de carabiniers s'était constituée sous le nom de « junte militaire gouvernementale de libération nationale ».

La junte comprend le commandant en chef des trois armes, le général Augusto Pinochet, le commandant en chef des forces aériennes, le général Gustavo Leigh, le vice-amiral

José Toribio Medina, qui vient en second rang dans le commandement de la marine, et le général des carabiniers (police militaire) Cesar Mendoza.

Dès l'annonce de la constitution de la junte, l'armée a pris le contrôle des radios et des chaînes de télévision, et n'a cessé de publier des communiqués, entremêlés de musique martiale pour informer la population du déroulement des opérations et distribuer des consignes sévères de maintien de l'ordre.

La junte militaire a très rapidement pris des dispositions pour éviter toute contre-manifestation de la part de la gauche. Elle a ordonné l'état de siège et le couvre-feu à partir de 18 heures locales et a interdit toute réunion ou rassemblement de personnes.

La junte militaire a ordonné à un grand nombre de personnes considérées comme « marxistes » de se présenter devant les autorités, sous peine de sanctions sévères, indique le communiqué numéro dix publié par les forces armées.

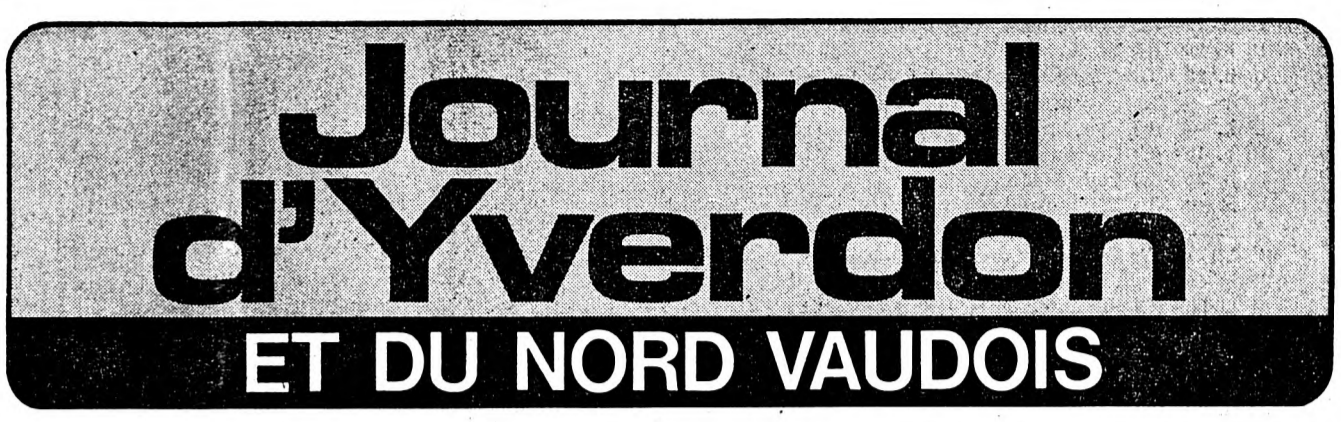
Parmi les personnalités sommées de se présenter devant les autorités figurent la fille du président Salvador Allende, l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Clodomiro Almeyda et le président du Parti socialiste, M. Carlos Altamirano.

Le président Salvador Allende se serait donné la mort hier après-midi au palais de la Moneda, à Santiago-du-Chili, sans se rendre aux forces militaires qui ont renversé son gouvernement l'union populaire, apprenait-on dans la soirée.

Les auteurs de ces informations affirment avoir vu le cadavre du président socialiste, ainsi que celui de son conseiller et ami personnel, le journaliste Augusto Olivares qui se serait aussi suicidé. Un officier de l'armée a également confirmé cette information à l'AFP, mais la junte militaire qui a pris le pouvoir n'a pas annoncé officiellement la nouvelle. (ats-afp)

VERS LA GUERRE CIVILE ?

La première question que l'on peut se poser quant à la suite des événements, concerne la réaction des partis de gauche. Fort bien organisée et armée, la classe ouvrière et surtout l'extrême-gauche ne vont certainement pas se rendre sans combattre. Dès lors le spectre de la guerre civile qui planait sur le Chili depuis des mois pourrait bien se concrétiser, dans un pays qui était pourtant, dans une Amérique latine aux mœurs politiques plutôt violentes, un modèle de démocratie et où l'armée ne s'était jusqu'ici jamais départie de sa neutralité. (réd.)



CATASTROPHE AÉRIENNE EN YUGOSLAVIE

Une « Caravelle » des lignes aériennes yougoslaves s'est écrasée hier près de Titograd, dans le sud de la Yougoslavie.

Il est à craindre que les trente-cinq passagers et les six membres de l'équipage n'aient péri, annonce la radio yougoslave.

L'appareil effectuait un vol intérieur de Skoplje à Titograd, capitale du Monténégro.

Il s'est écrasé sur une montagne à Kolscin, à environ 35 km. au nord de Titograd. A ce moment, il volait à une altitude de 2140 mètres.

Le contact radio avec l'appareil avait été perdu vers 10 h. 30 HEC. On pense que l'accident est survenu à ce moment-là.

L'épave de la « Caravelle » a été repérée quatre heures plus tard, sur le mont Maganik, par un hélicoptère de l'armée.

L'accès de l'épave est rendu difficile par la configuration du terrain, précise la radio yougoslave.

Un communiqué officiel de la compagnie a confirmé qu'aucun étranger ne se trouvait à bord. (ats-reuter)



C'était hier au Comptoir la journée officielle de la Bulgarie. Conformément à la tradition bulgare, le premier visiteur du pavillon a reçu le sel et le vin.

Lip: réponse française aux arguments d'Ebauches SA

Au cours d'une interview accordée à l'Agence télégraphique suisse, M. Dalin, directeur de la Chambre française de l'horlogerie, explique pourquoi il a publié la semaine dernière dans le journal français « Le Monde » une lettre sur l'affaire Lip dans laquelle il met en cause « la responsabilité capitale de l'actionnaire suisse majoritaire, Ebauches S.A. ». M. Dalin répond également aux trois argu-

ments avancés à plusieurs reprises par Ebauches S.A. : « Avec 43% des actions, nous ne sommes pas majoritaires dans l'entreprise Lip, nous étions également minoritaires au Conseil d'administration et enfin, la direction de Lip est restée exclusivement française sur le vœu du gouvernement français ».

« Si j'ai pris position sur l'affaire Lip dans une lettre publiée par le journal « Le Monde », ce n'était pas, déclare M. Dalin, pour attaquer Ebauches S.A. Il était cependant de mon devoir de défendre l'horlogerie française au moment où certains milieux et certains journalistes s'étonnaient que la Chambre française de l'horlogerie n'ait pas pris position et n'ait pas tenté de sauver Lip ».

EBAUCHES S.A. AVAIT SUFFISAMMENT D'ACTIONS POUR CONTROLER LIP

« Les gens d'Ebauches exagèrent lorsqu'ils prétendent qu'ils ne sont pas majoritaires dans la société Lip : ils jouent sur les mots. Lip est une société cotée en bourse et, quand une société est cotée en bourse, il est bien rare que ceux qui la contrôlent aient la majorité des actions à 51%. Vous connaissez, je pense, de nombreux exemples de sociétés dont le capital est tenu à 10, 15, 20 ou 30% et qui sont pourtant considérées comme con-

trôlées par tel ou tel groupe financier. Ebauches S.A. possède 43% des actions de Lip alors qu'un tiers des actions permet déjà de diriger la maison. En effet, selon la législation française, en assemblée générale, il suffit que vous possédiez plus d'un tiers du capital pour bloquer toute décision touchant soit une augmentation du capital soit une transformation des statuts. L'expérience a d'ailleurs prouvé que les gens d'Ebauches ont effectivement nommé les dirigeants de Lip.

En ce qui concerne l'allégation d'Ebauches S.A. comme quoi ils n'étaient pas majoritaires au Conseil d'administration, il faut tout d'abord préciser, poursuit M. Dalin, que M. Lip a démissionné de son poste de président le 5 février 1971 et qu'il a quitté sa fonction d'administrateur, en même temps que M. de Montgolfier, en décembre 1972. Donc du 5 décembre 1972 au 17 avril 1973, les administrateurs suisses ont été en majorité au Conseil de Lip. Il n'y avait plus que trois administrateurs : deux Suisses et un Français ».

CRISE PAR INTENTION OU PAR NÉGLIGENCE ?

« La crise était évidente pour beaucoup depuis longtemps. Était-elle voulue ou a-t-elle été provoquée par né-

gligence ? Je ne sais pas, mais je ne vois pas de troisième voie », répond M. Dalin.

« Je suis à côté de gens de l'ASUAG dans deux Conseils d'administration d'entreprises françaises. Dans ces affaires-là, on raisonne en fonction des intérêts industriels des sociétés. Depuis bien longtemps, la position de Lip en France n'a cessé de se dégrader. On aurait dû alors se retirer ou vendre, ou du moins prendre des mesures : ou bien, dès le départ, il fallait fermer petit à petit les ateliers pour ne faire de Lip qu'une marque de distribution de produits horlogers suisses, ou alors il fallait rentabiliser les ateliers en les faisant travailler. (ats)

PREMIER ACCORD DE PRINCIPE

Un accord de principe sur la structure juridique de l'entreprise a été établi hier vers 20 heures et approuvé par les syndicats de Lip.

Selon les premières indications, le dispositif prévu pour une durée de trois ans prévoit que les trois sociétés regroupées dans le G.I.E. (groupement d'intérêt économique) et liées entre elles par des contrats d'association auront un statut unique et un seul comité d'entreprise, l'usine d'Ornans conservant toutefois son propre comité d'entreprise.

VICTOIRE DE LA GAUCHE EN NORVÈGE ?

Le résultat définitif des élections au Parlement norvégien n'était pas encore connu dans le courant de la nuit. Dans la soirée, les deux partis de gauche l'emportaient toujours avec une légère majorité sur les six partis bourgeois (78 sièges contre 77). Mais le dépouillement des bulletins arrivés par correspondance est susceptible de modifier ce résultat provisoire.

Obligation de servir pour les femmes: nombreux problèmes

Dans sa réponse, publiée hier, à une motion du conseiller national Tanner (ind-ZH) et à deux postulats des conseillers nationaux Schürmann (PDC-SO) et Tschopp (PDC-BL), proposant l'introduction d'une obligation de servir pour les femmes, le Conseil fédéral reconnaît qu'il est juste de chercher à gagner des auxi-

liaires supplémentaires pour le service à la communauté. Mais, ajoute-t-il, de telles dispositions soulèvent des problèmes extrêmement nombreux, dont la solution demandera beaucoup de temps. Néanmoins, il se déclare prêt à accepter les postulats ainsi que la motion, celle-ci sous forme de postulat également.

Les trois interventions observe le gouvernement, visent à assurer de l'aide partout où il en manquait jusqu'ici. Cela concerne spécialement les services dans le domaine social, qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre. Il semble que s'offre ici aux femmes un champ d'activité qui convient parfaitement à leur

nature et à leur sens social. Elles accompliraient ainsi, au service de la collectivité, une tâche digne de leur condition et pour laquelle, l'expérience le prouve, elles sont mieux faites que les hommes. Ces services prendraient une importance particulière en temps de crise générale. (ats)

EXÉCUTION DES CONDAMNATIONS PÉNALES Yverdon gardera sa prison

Le Grand Conseil vaudois a accepté hier une nouvelle loi sur l'exécution des condamnations pénales et de la détention préventive, qui tient compte des nouvelles règles du Code pénal suisse en matière de responsabilité pénale, de régime des diverses peines et mesures, de sursis et de libération conditionnelle, d'internement et de traitement des délinquants anormaux, de suppression de la privation des droits civiques.

Le ressort du débat que le concordat intercantonal romand sur l'exécution des peines est pratiquement en vigueur dans les cantons de Neuchâtel, Valais et Vaud et qu'il est en voie d'application dans ceux de Genève et Fribourg. Le Département de justice et police a annoncé d'autre part la création prochaine d'une prison centrale et la suppression des prisons de district, sauf celle d'Yverdon.

Les articles de loi sur l'assurance maladie et accidents, qui étendent l'obligation de s'assurer à toutes les personnes mineures et aux étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans, ont été votés en premier débat. Il en a été de même de la révision de la loi sur les guides de montagne et aspirants-guides, qui précise l'organisation des cours de formation.

Un crédit de 9 860 000 francs a été accordé pour financer la réalisation d'un immeuble administratif à la rue de l'Université, à Lausanne. Cela porte à près de vingt millions la somme totale déjà consacrée au regroupement de l'administration cantonale dans le secteur Riponne-Tunnel. En outre, des crédits supplémentaires se montant à 3 500 000 francs ont été votés pour 1973.

Le crédit de 2 870 000 francs pour la correction de la route Lausanne-Vallorbe, au Day, qui n'avait pas obtenu la majorité qualifiée lors de la précédente session, a passé le cap cette fois-ci, mais de justesse : il a obtenu 100 voix en second débat, la majorité qualifiée étant également de 100 voix.

Enfin, le Conseil d'Etat a annoncé une nouvelle adaptation des traitements du personnel de l'Etat, qui sera de 7,3% en 1974. (ats)

ELECTRICITÉ
TÉLÉPHONE
RADIO - TÉLÉVISION
2 22 22